



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LE  
SAVIEZ-  
VOUS?**

**VALIDITÉ DU PERMIS  
DE CONDUIRE DÉLIVRÉ  
DANS UN PAYS DE  
L'UNION EUROPÉENNE  
DANS TOUTE L'UNION**

**Vous pouvez circuler en toute sérénité  
en Europe avec un permis de conduire  
français !**

Le permis de conduire délivré par un État membre est valable dans toute l'Union européenne (UE), jusqu'à expiration de sa validité. En tant que touriste ou résident dans un autre pays européen, vous pouvez donc conduire en Europe avec un permis français, ou émanant de n'importe lequel des États membres. De la même manière, votre police d'assurance automobile, contractée dans le pays d'origine, vous couvre dans toute l'UE.

Depuis 2013, tous les permis délivrés dans l'Union ont un format standard : un document plastifié de format carte de crédit avec une photo du titulaire, dont les éléments de sécurité ont été renforcés.

Pour en savoir plus :  
[touteurope.eu](http://touteurope.eu)